

Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds, le lundi 7 décembre 2020 a lieu à la salle l'Amicale la séance ordinaire de notre conseil à 19h30 à huit clos.

Sont présents :

Messieurs : Marc-André Routhier, René Breton, Roger Cyr, Alexandre Malette

Madame Andréa Gosselin

Sous la présidence de M. Philippe Chabot, maire.

Est également présente Mme Sonia Tardif, directrice générale / secrétaire-trésorière et monsieur Eric Guay, responsable des travaux publics.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption des minutes de la séance extraordinaire du 28 octobre 2020
3. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 2 novembre 2020.
4. Affaires découlant du dernier procès-verbal.
5. Adoption des comptes du mois.
6. Résolution adoptant les dépenses incompressibles.
7. Correspondance.
8. Période de questions.
9. Rapport de la MRC.
10. Rapport des conseillers.
11. Rapport du directeur des travaux publics.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

13. Déclaration des intérêts pécunier
14. Renouvellement adhésion à Tourisme Chaudière-Appalaches 2020-2021.
15. Fermeture du bureau municipal – période des Fêtes.
16. Transfert des postes budgétaires de l'année 2020.
17. Démission au poste de conseillère numéro 4
18. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Appalaches 2021-2024
19. Remplacement des écrans au tableau d'affichage extérieur.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Entente services aux sinistrés- Croix -Rouge Canadienne pour la période du 1er mars 2021 au 28 février 2022.
21. Adoption du budget de l'entente intermunicipale incendie 2021.
21. Demande au ministère des Transports concernant les travaux prévus au pont P-04687.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

23. Demande d'appui pour une ligne nationale de prévention du suicide

TRANSPORT

24. Programme d'aide à la voirie locale-Sous-volet Projets particuliers d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)
25. Avis de départ au printemps 2021-poste journalier

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

26. Demande à Hydro Québec- planification des travaux pour le Parc Industriel rue des Prés nord
27. Demande du locataire au 395, rue principale

HYGIÈNE DU MILIEU

28. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2019.
29. Programme d'aide au compostage domestique et communautaire

LOISIRS ET CULTURE

30. Embauche pour l'entretien et la surveillance de la patinoire saison 2020-2021.
31. Soumission pour le revêtement de plastique servant à la préparation de la glace.
32. Soumissions pour les tubes pour glisser sur la neige.
33. Demande concernant l'avenir de l'église de Saint-Jacques de Leeds

DIVERS

34. Entretien des locaux- caserne incendie

LEVÉE DE LA SÉANCE

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT le décret numéro 1145-2020 du 28 octobre 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-097, daté du 1 décembre 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être à huis clos, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et qu'un enregistrement des délibérations sera rendue publique;

EN CONSÉQUENCE, il est :

262-12-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté en laissant le varia ouvert.

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer et que leurs délibérations seront rendues publique.

Que l'ordre du jour soit accepté en laissant le VARIA OUVERT.

ADOPTION DES MINUTES DU 28 OCTOBRE 2020

263-12-20 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 octobre 2020 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

ADOPTION DES MINUTES DU 2 NOVEMBRE 2020

264-12-20 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que lesdites minutes soient acceptées et signées.

AFFAIRES DÉCOULANT DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

265-12-20 ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des comptes du mois au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

ATTENDU QU'une liste des comptes du mois, reçus après l'envoi, a été remise, séance tenante, à tous les membres de ce conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes du mois soient acceptés et payés. La liste descriptive des comptes à payer est déposée aux archives de la Municipalité pour conservation et consultation.

POSTES BUDGÉTAIRES AFFECTÉS PAR LES COMPTES DU MOIS
:

Adm. gén. :	16 759.37\$
Incendie :	2 972.54
Sécurité	:33 564.60
Voirie :	91 019.32
Hygiène du milieu :	11 808.84
Santé et bien-être	3 773.00
Urbanisme :	226.46
Loisirs :	35 739.72
Salaires :	21 775.63

TOTAL	217 639.48\$
-------	--------------

RÉSOLUTION ADOPTANT LES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

266-12-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les dépenses incompressibles soient acceptées et payées.

CORRESPONDANCE

La correspondance du mois sera disponible et portée aux archives de la municipalité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Chabot invite les citoyens à la période de questions.

RAPPORT DE LA MRC

M. Chabot fait un bref rapport de la MRC.

RAPPORT DES CONSEILLERS

Aucun rapport n'est fait.

RAPPORT DU RESPONSABLE DES TRAVAUX PUBLICS

Le responsable des travaux publics fait le rapport des travaux publics réalisés au cours du mois de novembre et ceux à venir.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIER

Tel que prévu à l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums municipaux ; Monsieur Roger Cyr remet sa déclaration de mise à jour des intérêts pécuniaires à la directrice générale.

RENOUVELLEMENT ADHÉSION À TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES 2020-2021

CONSIDÉRANT QUE la Corporation du Patrimoine participera pour 50% des frais de l'adhésion 2020-2021 à Tourisme Chaudière-Appalaches ;

267-12-20

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M, Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son adhésion 2020-2021 auprès de Tourisme Chaudière-Appalaches au coût de 339.18\$ taxes incluses.

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL – PÉRIODE DES FÊTES

268-12-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bureau municipal soit fermé du 18 décembre 2020 au 3 janvier 2021.

TRANSFERT DES POSTES BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2020

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit combler les variations budgétaires de l'année en cours afin de respecter l'article 6.1 du règlement numéro 270 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du tableau résumant les transferts budgétaires proposés pour la fin de l'année en cours ;

269-12-20

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la municipalité s'approprie un montant de 13 000\$ au surplus cumulé pour le financement des projets réalisés dans le cadre du Fond de développement des Territoires de la MRC des Appalaches.

Que la municipalité s'approprie d'un montant de 10 000\$ au surplus cumulé pour le financement des contributions supplémentaires à l'Office d'habitation des Appalaches.

DÉMISSION AU POSTE DE CONSEILLIÈRE NO 4

270- 12-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds accepte la démission de MME Cindy Grenier au poste de conseillère no 4.

PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES 2021-2024

271-12-20

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance du document de consultation « Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2021-2024 »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds fasse savoir qu'elle n'a aucun commentaire à émettre étant donné que de l'enseignement y est prévu pour ces trois années.

REMPLACEMENT DES ÉCRANS AU TABLEAU D'AFFICHAGE EXTÉRIEUR

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture et l'installation de deux écrans numériques LibertéVision pour deux grandeurs différentes afin de remplacer ceux existants au tableau d'affichage extérieur :

1) Soumission du 16 novembre 2020-Enseignes ClerJean de Scott Jonction :

-2240 mm x 640 mm, résolution de 6.67 mm au prix de 20,019\$ plus les taxes applicables.

-2240 mm x 960 mm, résolution de 6.67 mm au prix de 27, 219\$ plus les taxes applicables.

Garantie de l'écran 60 mois et 2 ans sur la main d'œuvre.

On-Vision Web- hébergement mensuel de 240.00\$ par année.

2) Soumission du 23 novembre 2020-Enseignes Aux Quatre Vents de Lachute :

-2240 mm x 640 mm, résolution de 6.67 mm au prix de 26,499\$ plus les taxes applicables .

-2240 mm x 960 mm, résolution de 6.67 mm au prix de 32, 731\$ plus les taxes applicables .

On-Vision Web- hébergement de 240.00\$ par année.

272-12-20

Proposé par MME Andréa Gosselin. et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité accepte la soumission de Enseignes ClerJean du 16 novembre 2020 au montant de 27 219\$ plus les taxes applicables.

Que l'achat soit financé par un montant de 5314\$ disponible au programme d'aide financière de l'Agence 911 de l'année 2019 et le solde sur l'aide financière reçue du MAMH dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

ENTENTE SERVICES AUX SINISTRÉS- CROIX -ROUGE CANADIENNE POUR LA PÉRIODE DU 1ER MARS 2021 AU 28 FÉVRIER 2022

273-12-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds renouvelle son entente de services aux sinistrés avec la Croix-Rouge canadienne en s'engageant à verser une contribution annuelle de 170 \$ pour la période de mars 2021 à février 2022

ADOPTION DU BUDGET DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE INCENDIE 2021

274-12-20

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le budget du service incendie au montant total de 202, 989 \$ soit adopté et que les quotes-parts respectives des municipalités de Kinnear's Mills et de Saint-Pierre-de-Broughton soient chargées selon les dépenses réelles de 2021.

QUE des frais d'administration de 2 % leur soient chargés lors du rapport final en fonction du montant de leur quote-part à verser.

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS CONCERNANT LES TRAVAUX PRÉVUS AU PONT P-04687 SITUÉ SUR LA ROUTE 269 SUD

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre du Ministère des Transports le 19 octobre dernier pour l'informer des travaux de remplacement du pont P-014687 situé sur la route 269 au-dessus du ruisseau Sunday;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports a prévu un chemin de détour de 50 km sur ses routes plutôt que la construction d'un ponton temporaire sur la route 269 sud;

CONSIDÉRANT QUE le service incendie intermunicipal a fait des vérifications sur la distance supplémentaire à parcourir pour les véhicules

incendie pour se diriger vers une propriété située juste de l'autre côté du pont (810, route 269 sud) à partir des casernes suivantes :

- caserne de Saint-Jacques de Leeds (25.8 km par le rang 13)
- caserne de Saint-Pierre de Broughton (24.8 km par le rang 13)
- caserne de Robertsonville(23 km par la route 269 sud)

CONSIDÉRANT QU' à partir des trois casernes incendie; le délai d'intervention est de plus de 20 minutes sur les territoire de Saint-Jacques de Leeds et Kinnear's Mill et que les exigences prévues au schéma de couverture de risques en sécurité incendie ne sont pas rencontrées dans cette situation ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers volontaires de Saint-Jacques de Leeds doivent également empruntés un chemin de détour pour se rendre sur les lieux d'un incendie et qu'il y aura des délais supplémentaires à prévoir lors des interventions ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a informé la FQM Assurances de ses préoccupations en ce qui concerne les impacts de la fermeture complète de la route sur la couverture d'assurance du service incendie en matière de responsabilité civile ;

CONSIDÉRANT QUE cette fermeture complète de la route 269 sud aura un impact direct important sur les activités économiques et touristiques de notre territoire ainsi que sur le transport scolaire vers les écoles de Thetford Mines ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports doit revoir sa planification des travaux et tenir compte des nouveaux éléments soulevés par la municipalité en matière de sécurité publique;

275-12-20

Proposé par MME Andrée Gosselin et appuyé par M. Marc-André Routhier et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds :

- **EXPRIME** son désaccord au Ministère des Transports avec la fermeture complète de la route 269 sud pendant dix-huit semaines environ pour la réalisation des travaux au pont;

- **DEMANDE** au ministère des Transports d'entendre le message du service incendie intermunicipal de Leeds- Saint-Pierre de Broughton et Kinnear's Mill et qu'il prévoit la construction d'un ponceau temporaire pour la durée des travaux au pont P-04687 afin que le service incendie puisse intervenir dans les délais prévus au schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres du service incendie ; soient la municipalité de Saint-Pierre de Broughton ainsi que la municipalité de Kinnear's Mill afin qu'elles puissent nous appuyer dans notre demande.

Fait à noter : Monsieur Roger Cyr se retire des délibérations à ce sujet.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

DEMANDE D'APPUI POUR UNE LIGNE NATIONALE DE PRÉVENTION DU SUICIDE

ATTENDU QUE la détresse et l'anxiété touchent de plus en plus de gens;

ATTENDU QUE des recherches menées par l'Association canadienne pour la Santé mentale démontrent que davantage de Canadiens, en particulier les plus vulnérables, pensent au suicide;

ATTENDU QU'il existe des catalogues de numéros de téléphone pour appeler à l'aide;

ATTENDU QU'une personne en crise ou en détresse doit obtenir de l'aide rapidement et facilement;

ATTENDU QU'un simple numéro de téléphone à trois chiffres serait facile à retenir et pourrait faire une réelle différence;

ATTENDU QUE le député fédéral de Mégantic—L'Érable, Luc Berthold, a sollicité l'appui des municipalités :

276-12-20

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Roger Cyr et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu unanimement, que la municipalité appuie la démarche du député Berthold auprès de la ministre de la Santé afin que le gouvernement adopte une ligne nationale de prévention du suicide à trois chiffres.

De transmettre une copie de cette résolution au député ainsi qu'à la ministre de la Santé, l'honorable Patty Hajdu.

TRANSPORT

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'ENVERGURE OU SUPRA MUNICIPALITAIRES (PPA-ES)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jacques de Leeds a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020 à compter** de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS

277-12-20

Il est proposé par M. MARC ANDRÉ ROUTHIER ET APPUYÉ PAR M. RENE BRETON et unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Jacques de Leeds approuve les dépenses d'un montant de 74 131 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

AVIS DE DÉPART AU PRINTEMPS 2021-POSTE JOURNALIER

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Breton a informé la municipalité qu'il cessera d'occuper son emploi de Journalier aux travaux publics de la municipalité à la fin de la saison hivernale 2021;

278-12-20

Proposé par MME Andréa Gosselin et appuyé par M. Roger Cyr et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds procède à une offre d'emploi pour combler le poste de journalier aux travaux publics.

QU'elle soit publiée l'offre d'emploi sur le journal Écho, site internet de la municipalité, Facebook municipal, sur le Québec municipal, et sur Impact Emploi de Thetford Mines

QUE la période de début de l'emploi soit en mars 2021.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

DEMANDE À HYDRO QUÉBEC- PLANIFICATION DES TRAVAUX POUR LE PARC INDUSTRIEL RUE DES PRÉS NORD

279-12-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par M. Marc André Routhier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-

Leeds réactive sa demande numéro DCL-22591757 auprès d'Hydro Québec pour le projet de prolongement du réseau d'électricité aérien pour desservir les terrains 9 à 14 inclusivement du nouveau parc industriel.

DEMANDE DES LOCATAIRES AU 395, RUE PRINCIPALE

La municipalité accuse réception de l'autorisation transmise par Madame Mudzo M.Maractho de se faire représenter par Madame Sonia Jalbert et Monsieur Raymond Simard qui sont les locataires de son immeuble situé au 395, rue principale.

Madame Sonia Jalbert et monsieur Raymond Simard demandent à la municipalité que les deux (2) gazébos situés en cours avant puissent demeurer à cet endroit bien que cet emplacement soit proscrit par le règlement de zonage en vigueur. Selon eux, aucune autre possibilité de mettre les gazébos ailleurs sur le terrain de la propriétaire,

Par la présente; la municipalité informe donc madame Sonia Jalbert et monsieur Raymond Simard qu'il y aura tolérance de la situation actuelle avec l'emplacement des deux (2) gazébos en cour avant et qu'aucun constat d'infraction sera délivré à la propriétaire pour l'instant.

Cependant, la municipalité se réserve le droit d'intervenir auprès des locataires de l'immeuble ou de la propriétaire dans le futur si elle le juge nécessaire.

La municipalité pourrait revoir sa position suite à la réception de nouveaux éléments à considérer dans ce dossier.

HYGIÈNE DU MILIEU

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2019

280-12-20

Proposé par M. René Breton et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte que soit transmis le rapport annuel préparé par monsieur Michel Bérubé sur la gestion de l'eau potable en 2019.

PROGRAMME D'AIDE AU COMPOSTAGE DOMESTIQUE ET COMMUNAUTAIRE

CONSIDÉRANT QUE RECYC-QUÉBEC a relancé le Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) (ci-après le « Programme ») pour lequel la Municipalité de Saint-Jacques de Leeds souhaite déposer un projet de compostage domestique des matières organiques résidentielles végétales (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT QUE, pour obtenir une aide financière au Programme, l'ensemble des exigences du cadre normatif du Programme doivent être respectées et l'ensemble des informations et documents requis doivent être transmis à RECYC-QUÉBEC;

281-12-20

**IL EST PROPOSÉ PAR :M. Marc André Routhier
Et APPUYÉ PAR :MME Andréa Gosselin**

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'AUTORISER madame Sonia Tardif, directrice générale et secrétaire trésorière à signer et déposer une demande d'aide

financière au nom de la municipalité de Saint-Jacques de Leeds auprès de RECYC-QUÉBEC eu égard au Projet, dans le cadre du Programme et à transmettre tout document ou information y étant relatifs;

DE RESPECTER l'ensemble des conditions et exigences du cadre normatif du Programme ainsi que les *Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage* édictées par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans leur version la plus à jour, pour la réalisation du Projet;

D'OBTENIR les autorisations nécessaires pour le Projet, le cas échéant;

D'EFFECTUER régulièrement des activités d'information, de sensibilisation et d'éducation aux différentes étapes de son Projet, dont certaines visant l'ensemble de la population, au moins jusqu'à l'année de fin des travaux du Projet;

DE CONFIRMER que le Projet soumis permettra minimalement de recycler les matières organiques résidentielles végétales visées;

DE DEMEURER propriétaire des équipements communautaires (dans le cadre d'un volet 2 ou 3) et de les exploiter, les utiliser et les entretenir pendant une période d'au moins 5 ans à compter de leur acquisition;

DE TRANSMETTRE à RECYC-QUÉBEC un rapport de reddition de compte annuel et final, au plus tard 90 jours après la fin de l'année financière du demandeur;

DE PRENDRE EN CHARGE la partie du projet non financée par RECYC-QUÉBEC, le cas échéant, y compris en cas de désistement d'un autre partenaire financier.

LOISIRS ET CULTURE

EMBAUCHE POUR L'ENTRETIEN ET LA SURVEILLANCE DE LA PATINOIRE SAISON 2020-2021.

282-12-20

Proposé par M. Marc-André Routhier et appuyé par M. Alexandre Malette et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'entretien, la surveillance et le déneigement occasionnel de la patinoire soient confiés à monsieur Charles Bolduc selon le salaire² horaire fixé par le conseil municipal.

QU'il est de la responsabilité de M. Charles Bolduc d'avoir un substitut si nécessaire.

² Un document renferme les salaires horaires et de base des employés étant donné qu'ils sont de nature confidentielle.

SOUSSION POUR LE REVÊTEMENT DE PLASTIQUE SERVANT À LA PRÉPARATION DE LA GLACE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture d'un revêtement de plastique qui servira de fond à la patinoire extérieure de grandeur 59 pieds de large x 160 pieds de longueur (9440 pieds carrés);

Maître Constructeur St-Jacques au prix de 3.50\$ par pied linéaire (1120.00\$ plus taxes)

Texel au prix de 6.22\$ par pied linéaire (1991.00\$ plus taxes)

283-12-20

Proposé par M. Roger Cyr et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds procède à l'achat du revêtement de plastique chez Maître Constructeur Saint-Jacques au prix de 1120.00\$ plus les taxes.

SOUSSIONS POUR LES TUBES POUR GLISSER SUR LA NEIGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu la confirmation d'une aide financière de 2500\$ de l'Unité Régionale de loisir et Sport de la Chaudière-Appalaches (URLS-CA)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu les soumissions suivantes pour la fourniture de 15- tubes pour glisser :

Entreprises Turgeon et Fils de Saint-Nérée de Bellechasse au prix de 142.50\$ l'unité pour des tubes de 36 pouces de diamètre modèle commercial et 80.00\$ de frais de transport.

ALOLA Compagnie de Montréal au prix de 120.00\$ l'unité pour des tubes de 36 pouces de diamètre modèle Wapiti et 54.80\$ de frais de transport.

284-12-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par M. René Breton et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds accepte la soumission de ALOLA Compagnie pour la fourniture des tubes à neige pour glisser.

DEMANDE CONCERNANT L'AVENIR DE L'ÉGLISE DE SAINT-JACQUES

La municipalité a pris connaissance du courriel acheminé à monsieur Philippe Chabot le 25 novembre dernier concernant l'avenir de l'église de Saint-Jacques de Leeds.

Depuis l'automne 2018; la municipalité a participé à plusieurs soirées d'information organisées par la MRC des Appalaches et le comité local de consultation de la Fabrique sur le sujet de la transformation des églises.

Le conseil municipal confirme son intention de ne pas acquérir l'église car celle-ci ne répond pas aux besoins actuels en matière d'infrastructure municipal.

Cependant, la municipalité est favorable à appuyer des projets bénéfiques pour la communauté en autant que ceux-ci soient conformes à la réglementation municipale en vigueur.

DIVERS

ENTRETIEN DES LOCAUX- CASERNE INCENDIE

La municipalité mandatera une personne responsable de l'entretien de la salle de réunion et la salle de bain de la caserne incendie une fois par mois.

LEVÉE LA SÉANCE

285-12-20

Proposé par M. Alexandre Malette et appuyé par MME Andréa Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20h35.

Philippe Chabot
Maire

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale /
secrétaire-trésorière

CERTIFICATION DE SIGNATURES

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

CERTIFICATION DE CRÉDIT

Je, soussignée, certifie que La municipalité de Saint-Jacques-de-Leeds dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

Sonia Tardif, g.m.a.
Directrice générale / secrétaire-trésorière